



CanSFE

Partenariat canadien pour la
santé des femmes et des enfants

Groupe de travail jeunesse du CanSFE

Cadre de référence

<p>Mandat :</p>	<p>Le groupe de travail jeunesse apportera sa contribution, son expertise et ses conseils aux efforts du CanSFE en matière d'engagement et de sensibilisation des jeunes. Le mandat du groupe est décrit ci-dessous.</p> <p>Conformément à la vision, à la mission et au plan stratégique du CanSFE, le groupe de travail jeunesse devra :</p> <ul style="list-style-type: none">• Conseiller et formuler des recommandations pour un engagement significatif des jeunes dans la programmation et les projets au secrétariat du CanSFE. Cela comprend la conduite, l'analyse et le partage de la rétroaction de diverses populations de jeunes pour s'assurer que leurs perspectives sont représentées et intégrées dans les processus de prise de décisions stratégiques.• Fournir une orientation stratégique sur la manière d'engager utilement les jeunes, de faire progresser leur participation aux processus décisionnels et de catalyser l'adoption de l'engagement des jeunes dans l'ensemble des processus.• Soutenir les opportunités de développement de compétences et d'expériences tangibles et pratiques pour soutenir le développement professionnel.• Fournir un accès et des opportunités d'expériences directes au sein du secteur de la coopération internationale, reflétant la conviction fondamentale que les jeunes sont des leaders qui ont de précieuses contributions à apporter.• Soutenir les efforts d'éducation et de sensibilisation du public du CanSFE en agissant en tant que jeunes ambassadeurs au sein des membres.
-----------------	--

Établissement : mai 2022

Dernière révision : avril 2023

Relève de : directrice, Programmes et opérations

Mandat du groupe de travail :

- Les mandats sont de 2 ans. Les représentant.e.s sont tenu.e.s de s'engager pour un minimum d'un an, mais sont encouragé.e.s à s'engager pour un mandat complet de deux ans. Le mandat des membres peut être prolongé pour une période additionnelle (maximum 2

mandats ou 4 ans). Pour que sa candidature soit prise en considération, le ou la membre doit envoyer un courriel au secrétariat du CanSFE afin d'exprimer son désir de faire prolonger son mandat. Les personnes qui expriment leur intérêt ne sont pas assurées d'obtenir une prolongation; les coprésident.e.s et le secrétariat du CanSFE évalueront les demandes de prolongation au cas par cas, parallèlement aux candidatures reçues de la part de personnes qui ne sont pas actuellement représentées au sein du groupe de travail.

- Chaque année, un appel à candidatures sera lancé en mai. Les coprésident.e.s et le secrétariat s'efforceront de confirmer la participation des membres actuel.le.s avant l'appel à candidatures. Les candidatures seront examinées par le secrétariat du CanSFE et les coprésident.e.s du groupe de travail jeunesse.

Coprésident.e.s :

- Le groupe de travail jeunesse comprendra deux coprésident.e.s élu.e.s parmi les membres. Ces personnes sont chargées de diriger les réunions du groupe de travail jeunesse (confirmer l'ordre du jour, animer la discussion et confirmer les points de décision) avec l'aide du secrétariat du CanSFE. L'une des deux personnes doit être présente lors de toutes les réunions, mais des exceptions peuvent être nécessaires.
- Les mandats sont de deux ans. Les coprésident.e.s sont censé.e.s s'engager pour un minimum d'un an, mais sont encouragé.e.s à s'engager pour un mandat complet de deux ans.

Membres :

Le groupe de travail jeunesse comprendra jusqu'à 18 membres dont les activités communautaires, l'engagement et l'expérience vécue reflètent le mandat des membres du CanSFE de faire progresser la santé et les droits des femmes, des enfants et des adolescents dans le monde.

- **Âge des membres** : 18 à 30 ans
- **Représentation régionale** : les jeunes de chaque région géographique, notamment du Canada atlantique (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard), du Canada central (Québec, Ontario), des Prairies (Manitoba, Saskatchewan), de l'Ouest (Alberta, Colombie-Britannique) et du Nord (Nunavut, Yukon et Territoires du Nord-Ouest) sont encouragés à poser leur candidature.
- **Intersectionnalité des membres** : les jeunes qui ont des perspectives et des identités intersectionnelles et qui sont liés à différents mouvements sociaux sont encouragés à postuler. Cela inclura, sans s'y limiter, les jeunes qui vivent avec des handicaps, les personnes 2SLGBTQ+, les personnes noires, autochtones ou racialisées, et les jeunes migrants ou réfugiés.

Une expérience de bénévolat ou de travail avec un.e membre du CanSFE est un atout. La participation à des réseaux locaux et mondiaux qui traitent de la santé des femmes, des adolescents et des enfants est également un atout important, sans toutefois être une exigence.

Le groupe de travail jeunesse bénéficiera d'un soutien de la part du personnel du CanSFE sous forme de services de secrétariat.

Format des réunions :

Réunions mensuelles virtuelles d'une heure. Le groupe de travail jeunesse sera également chargé d'organiser une réunion semestrielle des professionnels responsables de l'engagement et des activités jeunesse au sein du bassin de membres du CanSFE et de ses partenaires sectoriels.